

Les clés du mode mandataire dans les SAP

En savoir +
et s'inscrire



Distanciel



Formation continue

Au sein des services à la personne, les structures peuvent exercer leur activité en mode mandataire, **accompagnant le particulier employeur dans la relation avec son salarié**. La structure doit respecter un cahier des charges spécifique ayant fait l'objet de modifications suite à l'arrêté du 24 novembre 2023 et maîtriser la convention collective des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021 pour accompagner utilement le particulier employeur.



POUR QUI ?

- Dirigeants et responsables de structures mandataires en cours de création ou nouvellement créées, personnels d'encadrement (services RH, responsables...) souhaitant maîtriser les fondamentaux du mode mandataire.



DURÉE

- 14h, soit 2 jours



TARIFS

- **Frais pédagogiques :**
 - Adhérent Fédésap : 720 € HT
 - Non-adhérent Fédésap : 900 € HT
- **Tarif intra sur devis**



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Inscription en ligne** via notre formulaire dédié.
- **Délais d'accès :** Inscription possible jusqu'à 7 jours ouvrés avant le début de la formation.

OBJECTIFS

- **Comprendre les fondamentaux** du mode mandataire dans le cadre des activités de services à la personne
- **Maîtriser le cadre juridique** applicable
- **Maîtriser les bases** de la réglementation applicable du cahier des charges et du code de la consommation

Programme

JOUR 1

Mandataire – rôle et cadre commercial

- **La définition du mandataire civile puis cadre AP**
- **Le cadre réglementaire en SAP**
 - Agrément : les différents types de mandats (placement, placement et gestion BS, paiement du salaire...)
 - Cahier des charges
 - Code de la consommation
- **Le cadre commercial**
 - Devis
 - Facturation
 - Mandat
- **Les obligations principales du mandataire**
 - L'accompagnement du particulier employeur

JOUR 2

La gestion du droit du travail et des ressources humaines dans le mode mandataire

■ Un droit dérogatoire : la convention collective nationale du particulier employeur

- Architecture spécifique de la CCN – trois blocs
- La naissance du contrat et principales obligations
- Définition et focus sur les postes de travail de la convention collective
- Le temps de travail et les spécificités (nuit, présence diurne et nocturne, CP)
- Rémunération

■ Le positionnement RH : gestion des relations avec le particulier employeur et son salarié

- Le recrutement – mise en pratique du process
- La gestion des relations contractuelles (temps de travail, arrêts/remplacements, suivi médical...)
- La rupture du contrat

Financements possibles*

→ OPCO • CNSA • AGEFICE

*Selon conditions d'éligibilité et de disponibilités des fonds



Formation accessible aux personnes en situation de handicap



INDICATEURS 2025 : Nombre de participants : 43 – Taux de satisfaction : 98,67% – Taux de recommandation : 100%